

INACCEPTABLE !



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Décembre 2014

Alors que la Cour des comptes relevait en 2013 l'existence d'un différentiel de traitement de 100 000 euros en 15 ans de carrière entre OGN et OPN,

Alors que le SCSI a découvert que le ratio d'avancement était de 34,1 % pour le grade de chef d'escadron

Alors que le SCSI a dénoncé l'erreur de l'administration concernant l'ISSP inférieure des lieutenants.

Que découvre à nouveau le SCSI aujourd'hui dans une note de la direction de la gendarmerie nationale ?



REVALORISATION DE LA GRILLE INDICIAIRE DES CAPITAINES DE GENDARMERIE

À compter du 1er juin 2015, les indices de solde des capitaines de gendarmerie seront rehaussés à partir du 3e échelon.

Le projet de revalorisation de la grille des capitaines, porté par le ministère de l'Intérieur, vient d'être approuvé par le Premier ministre.

Cette mesure, qui s'appliquera aux capitaines comptant au moins deux ans d'ancienneté dans ce grade, vient opportunément reconnaître les importantes responsabilités fonctionnelles exercées par ces officiers.

L'évolution de la grille permet également de bénéficier d'un indice revalorisé lors du départ à la retraite. Pour cela, il suffit d'avoir occupé le dernier échelon de son grade pendant une durée de 6 mois, et ce, quelle que soit la valeur de l'indice.

Cette nouvelle grille va encore accentuer le différentiel de traitement et déroulement de carrière dont sont déjà victimes les officiers de Police. C'est inacceptable !

Le SCSI a immédiatement saisi le Ministre afin de mettre en place un protocole destiné à mettre fin à cette injustice !

Faudra t-il défiler armés dans les rues pour obtenir l'égalité entre officiers du même ministère?

CI-DESSOUS LE TABLEAU DU SCANDALE

